Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT :

Collège Henri Martineau

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 09/05/2022

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 02/05/2022

Présidence de : Arnaud LOUIS

Quorum : 14

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°

- Approbation du procès-verbal du CA du 17/03/2022
- Approbation de l'ordre du jour

I. Vie financière et matérielle de l'établissement

- Convention dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage
- Avenant convention matériel informatique
- Protocole d'accord SAVE
- DBM pour vote

Signatures

Le Président

COLLEGE H. MARTINEAU 9160 COUCOUNGES SILAUTRE Le Principal

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 09/05/2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	**LOUIS Arnaud**	X						
	Gestionnaire	**HIVELIN Florence**	X						
	CPE	**JAMES Betty**	X						
	Agent Comptable	**COQ Olivier**			X				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	**BAURUEL René**	X						
		MISSIOUX M.-Pierre		X					
	Groupement de commune	**TAVERNEAU Danielle**			X	**ARNAUD Magdalena**	X		
		MOREAU Loïc	X						
Personnes qualifiées		**JARRIGE Stéphane**	X						
		GUILBOT Gilles	X						
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	**MARTIN Bernard**	X						
		PIETRI François			X	**RIBY Marie**	X		
		MORIN Thibault	X						
		COIRIER Stéphanie	X						
		PERAUD Leïla	X						
		LUSSEAU Sophie	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	**GAUDIN Stéphane**	X						
		SARRAZIN Pierrick			X	**VILLALARD Chloé**	X		
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	**CHARRIER Christine**	X						
		VAN DER STRAETEN Wim			X				
		BICHON Lydie			X				
		POIRIER Jérémy	X						
		GAUDIN Cédric	X						
		CORALLINI Nathalie			X				
	Elèves	**GIRARDOT Robin**	X						
		JAMIN Agathe			X	**MORISSEAU Mathéo**	X		
Total : 21 votants									

La séance est ouverte à 18h00. Le quorum est atteint. Monsieur Morin est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Louis donne quelques informations :

- Un graffeur est venu réaliser, avec des élèves, une fresque dans le foyer.
- Le bloc toilettes sous le préau des salles maths a été rénové et ouvert pour les filles de 6è et 5è.
- Pendant les congés de printemps des travaux ont été réalisés pour modifier l'accès du local vélo et l'accessibilité des salles maths. 2 portes restent à changer.

Concernant le local vélo, M. MARTIN pose la question des voiturettes qui sont autorisées à partir de 14 ans, où les élèves pourront-ils les stationner ? Réponse : sur le parking du gymnase.

- Un rendez-vous est programmé prochainement avec la diététicienne du département pour le projet d'un bar à salades.

Arrivée de M. GUILBOT Gilles à 18h06

Arrivée de M. JARRIGE Stéphane à 18h08

Approbation du procès- verbal de la séance du 17 mars 2022 :

Vote : 1 Absention et 20 votes pour.

Présentation de l'ordre du jour

Vote : Ordre du jour validé à l'unanimité

RUBRIQUE I. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

1. Convention dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage

Monsieur LOUIS présente cette convention destinée aux élèves qui partent en apprentissage avant leurs 15 ans. Ces élèves ont un statut de stagiaire, ils ne perçoivent pas de salaire.

Question : Est-ce qu'il y a beaucoup d'élèves qui rentrent dans le cadre de cette convention ?
Réponse : 2 à 3 élèves par an.

Question : Est-il prévu d'avancer l'âge minimum requis pour un apprentissage ?
Réponse : Non.

Question : Cette convention est-elle limitée au CFA académique ?
Réponse : Non, elle est valable pour tous les CFA.

La Convention dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage est votée à l'unanimité.

2. Avenant convention matériel informatique

Madame HIVELIN présente un avenant à la convention de partenariat entre le Département et le Rectorat pour l'acquisition et la maintenance des matériels informatiques. Cet avenant redéfinit la charge de l'administration du filtrage internet.

L'avenant à la convention matériel informatique est approuvé à l'unanimité

3. Protocole d'accord SAVE

Face à l'augmentation du coût du gaz notre fournisseur, SAVE, ne peut plus assurer la fourniture au prix défini au marché. Un protocole transactionnel doit donc être signé afin de prévoir le versement d'une indemnité à l'entreprise SAVE.

Madame ARNAUD précise qu'il existe un marché local de fourniture de gaz qui pourrait être avantageux pour le collège.
Madame HIVELIN répond que le collège adhère déjà à un groupement de commande par l'UGAP afin d'avoir des prix les plus avantageux possibles.

Question : Est-il possible qu'on ait besoin de signer un nouveau protocole pour le versement d'une nouvelle indemnité dans quelques mois ?
Réponse : Oui.

Question : Le département ne peut-il pas donner des fonds supplémentaires pour compenser ces augmentations ?
Réponse : La subvention de fonctionnement du Département est ventilée et votée par le Conseil d'Administration au moment du budget. Notre fonds de roulement disponible sert à compléter les besoins.
Un groupe de travail va être mis en place par le Département pour trouver des solutions face à l'augmentation du coût de l'énergie. Le Département n'a pas mis une fin de non-recevoir à une possible augmentation des budgets ou une compensation financière.

Question : Pour combien de temps est-on engagés avec l'entreprise SAVE ?
Réponse : Le contrat vient d'être renouvelé pour 3 ans à partir du 1er juillet 2022.

Le protocole d'accord SAVE est adopté par 17 votes pour – 4 abstentions

4. DBM pour vote – prélèvement sur fonds de roulement

Madame HIVELIN présente la DBM n° 6 qui prévoit un prélèvement sur fonds de roulement de

- 5000 € pour le gaz
- 5000 € pour l'électricité
- 2000 € pour l'achat de 2 ordinateurs pour l'administration (principal et CPE)
- 2000 € pour l'achat de matériel pour l'agent de maintenance
- 2500 € pour l'achat de fournitures d'entretien (les 2500 € prévus au budget initial ayant été très rapidement consommés en raison de l'achat de filtres pour les centrales de traitement d'air)
- 2500 € pour l'achat de produits d'entretien
- 500 € pour l'achat de produits spécifiques COVID

Soit un prélèvement total de 18500 €. Le fonds de roulement après ce prélèvement est de 86054.31 €

Monsieur MARTIN rappelle qu'il avait évoqué le problème de l'inflation au moment du vote du budget.

Madame HIVELIN précise qu'il faudra certainement faire un autre prélèvement en fin d'année pour l'achat de denrées au service de restauration.

La DBM n° 6 est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur BAURUEL apporte 2 informations :

- 15000 € ont été votés pour la réfection de la toiture des cuisines
- 5000 € ont été votés pour l'équipement des cuisines (VCC, table chaude, meuble vitrocéramique)

Madame ARNAUD nous informe que, suite aux travaux de la piscine, un chemin a été aménagé pour sécuriser le déplacement des piétons.

La séance est levée à 18h45